

S'il s'agit de construction d'écoles, le gouvernement fédéral paie une certaine partie du coût. En 1967-1968, il a versé 71 millions de dollars pour aider les provinces dans leur programme de construction d'écoles, alors que nous savons que le budget des provinces, pour la construction d'écoles, s'élevait à 125 millions de dollars et que les prévisions pour l'année 1968-1969 seront du même ordre. Mais depuis l'an dernier, les provinces ne sont pas plus riches. Le gouvernement fédéral réduit sa participation à 57 millions pour l'année 1968-1969, soit une réduction de 14 millions, alors que les provinces...

Une voix: Non...

L'hon. M. Asselin: ...mon honorable ami dit non. Il n'a qu'à consulter les statistiques. Il existe une différence de 14 millions entre 1967 et 1968. Qu'il prenne des notes; s'il veut me contredire et si je fais erreur, je serai heureux de lui dire que j'ai commis une erreur. Cependant, les statistiques que j'ai en main sont vérifiées par le gouvernement fédéral et par la province de Québec.

• (9.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la sécurité sociale est le domaine où, comme nous l'avons déjà dit, il existe un chevauchement de juridiction. Nous savons que la sécurité sociale, de par la Constitution, relève des provinces et dans quelles circonstances elle a été abandonnée au gouvernement fédéral pendant un certain nombre d'années. Or, en ce qui touche à la sécurité sociale, la province de Québec a dépensé 464 millions en 1967-1968. En 1968-1969, elle dépensera 407 millions. Le gouvernement fédéral a accordé au Québec, dans ce domaine, en 1967-1968, une somme de 10 millions, mais en 1968-1969, aucune subvention n'est prévue.

Je suis heureux que mon honorable ami se rapproche pour m'écouter plus attentivement. Il était trop loin tout à l'heure.

Monsieur l'Orateur, il en est de même pour toutes les provinces du Canada. Les mêmes difficultés et les mêmes problèmes, dans le domaine de l'éducation, se retrouvent dans l'Ontario, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et les autres provinces. Il est clair que les provinces sont aux prises avec de graves problèmes financiers, et le gouvernement fédéral ne veut pas céder un seul point relativement aux arrangements fiscaux conclus avec les provinces.

Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter ce soir d'un autre sujet et je suis heureux que l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) soit à la Chambre. Je voudrais parler de la tendance, depuis l'élection, de ce gouvernement

à vouloir s'immiscer encore davantage dans les juridictions exclusives des provinces.

Le secrétaire d'État a fait, l'autre jour, une déclaration à la Chambre en ce qui concerne la télévision éducative. Il nous a révélé que le ministère formerait un groupe d'experts chargés de parcourir le pays et de faire des enquêtes à propos de la télévision éducative. Or, l'honorable ministre sera un des derniers à vouloir me contredire quand je dis que l'éducation est du ressort exclusif des provinces. Évidemment, le gouvernement fédéral exerce des droits relativement aux moyens de communication. L'honorable ministre nous a dit dans sa déclaration que son ministère avait l'intention d'accorder des licences à des sociétés privées pour faire fonctionner cet organisme de la télévision éducative et que, en même temps, les provinces n'étaient pas assurées de bénéficier du même privilège, c'est-à-dire d'avoir une licence et d'exploiter un système de télévision éducative.

Dernièrement, le premier ministre du Québec s'est élevé contre cette autre intrusion du gouvernement fédéral dans un domaine provincial et, au cours de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu à Ottawa, au mois de février dernier, le Québec avait pourtant exposé bien clairement à l'ancien gouvernement, qui s'est bien peu transformé, que la télévision éducative était du ressort des provinces. Le gouvernement fédéral a juridiction sur les moyens de communication. Mais pourquoi encore se disputer et faire naître une tension entre les provinces, relativement à l'éducation, alors que le ministre nous dit dans sa déclaration que des licences seront accordées à des sociétés privées? Cependant, il ne nous a pas assurés que si les provinces font une demande pour exploiter un réseau de télévision éducative, elles recevront du gouvernement fédéral le même traitement qu'il veut accorder aux sociétés privées.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Asselin: Certainement.

L'hon. M. Pelletier: Déjà, à trois reprises, j'ai entendu l'honorable député répéter que j'ai dit, dans cette enceinte, que le gouvernement fédéral accorderait des permis de diffuser, pour fins éducatives, à des compagnies privées. Cette affirmation vient d'être faite trois fois de suite et ne correspond absolument pas à la déclaration que j'ai faite l'autre jour, et je me demande où l'honorable député a pris ses renseignements.